

**Syndicat des Ecoles du Bocage**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votes : 6

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017**

Le 6 décembre deux mil dix-sept à 18 heures 30, le Comité du Syndicat des écoles du Bocage, s'est réuni à la Mairie de Thoury-Ferrottes, sous la présidence de Monsieur ROY Yves, Président du Syndicat des écoles du Bocage, à la suite de convocations adressées à domicile le 27 novembre 2017.

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES :**

**Etaient présents :** Mmes DESBORDES et LE DORNER, Mrs ROY, SAVARY, LARGILLIERE et GOLDSTEIN

**Secrétaire de séance :** Mme Joëlle LE DORNER

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- Point N°4 le renouvellement de la convention de médecine préventive de Centre de Gestion
- Point N°5 l'adhésion aux prestations proposées par le Centre de Gestion.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

**1. Approbation du compte rendu du 10 octobre 2017**

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2017 est approuvé.

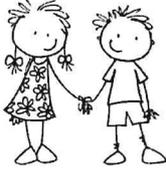
**Approbation :** Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

**2. Décision modificative**

Afin de pouvoir payer les salaires et les charges du mois de décembre, le Président propose au conseil syndical de prendre la délibération suivante.

Chapitre 011- Au compte 61522 Entretien de bâtiments	- 2 500 euros
Chapitre 011- Au compte 60632 Fournitures de petits équipements	- 3 000 euros
Chapitre 011- Au compte 6257 Réceptions	- 300 euros
Chapitre 011- Au compte 60636 Vêtements de travail	- 200 euros
Chapitre 011- Au compte 611 Contrat de prestation	- 1 000 euros
Chapitre 012- Au compte 64111 Rémunération personnel titulaire	+ 7 000 euros

**Approbation :** Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0



## Syndicat des Ecoles du Bocage

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

### 3. Participations des communes

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical décide de mensualiser la participation des communes de la manière suivante :

#### FLAGY: en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	déc	TOTAL
9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	9448.88	<b>113386.47</b>

#### DORMELLES : en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	déc	TOTAL
8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	8312.91	<b>99754.92</b>

#### THOURY-FERROTTE : en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	déc	TOTAL
9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	9392.05	<b>112704.61</b>

### 4. Renouvellement de la convention de médecine préventive du Centre de Gestion

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'adhérer aux prestations décrites dans la convention ci-joints pour l'année 2018 ;

Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

### 5. Adhésion aux prestations proposées par le Centre de Gestion

Le conseil syndical,

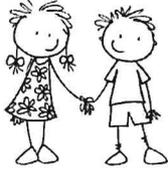
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 21 septembre 2011 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière ;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins du Syndicat des écoles du Bocage ;

Entendu l'exposé de Mr le Président, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget



**Syndicat des Ecoles du Bocage**  
Place de la Mairie  
77940 THOURY-FERROTTE

Nature de la prestation	Tarifs
Pour les collectivités de moins de 50 agents	
<b>(X) prestation avancement d'échelon</b>	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 Euros Collectivités de 21 à 49 agents : 50 Euros
<b>(X) prestation avancement de grade</b>	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 Euros Collectivités de 21 à 49 agents : 60 Euros

Habilite Monsieur le Président à signer la convention prévue à cet effet.

**Questions diverses :**

Suite au repas des élus du 14 novembre à la cantine, Madame Nadine DESBORDES propose de mettre du personnel supplémentaire pour aider les enfants de maternelle à manger. Les membres du conseil s'opposent par manque de budget.

Monsieur Benoit SAVARY soulève la question du conseil d'école sur les enfants qui restent au froid 40 minutes dehors à la descente du bus à Dormelles le matin. Monsieur Yves ROY, le Président avait accordé qu'ils rentrent en garderie. La question est ; qui doit les garder ? Les employés de garderie ou l'agent de cantine ?

Le président propose une réunion avec le personnel en février pour revoir les horaires pour l'année en cours et l'année suivante.

Monsieur Francis LARGILLIERE donne aux membres du conseil, l'étude faite par un délégué de parents d'élèves sur les besoins des parents pour les gardes de leurs enfants, les mercredis et vacances scolaires pour la prochaine rentrée 2018-2019. Par manque de finances, les membres du conseil ne peuvent pas apporter de réponses positives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42